Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 037-243700499-20230524-BC2023_09-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

Séance du 24 mai 2023

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes excusées :
Isabelle SÉNÉCHAL donne pouvoir à Frédéric LAUGIS,
Béatrice VERWAERDE donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE,
Sylvie GANNE.

Alain DROUET a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-09

Objet : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, ou supprimés après avis du comité technique.

Considérant la nécessité de réorganiser le service transport scolaire après le départ en retraite de la contrôleuse, il convient de créer un emploi de contrôleur à temps non complet à hauteur de 20/35ème, sur le grade d'adjoint technique. La nouvelle organisation du service transport scolaire – France services permet de recentrer la dimension du poste qui était de 25/35ème en le spécialisant sur le contrôle.

Par ailleurs, il est proposé de créer un emploi de gestionnaire comptable à temps complet sur le grade d'adjoint administratif, afin de renforcer le service et former le futur agent afin de préparer le départ en retraite de l'une des agents du service.

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** un emploi de contrôleur du service transport scolaire à temps non complet (20/35ème) sur le grade d'adjoint technique,
- **CRÉE** un emploi de gestionnaire comptable à temps complet sur le grade d'adjoint administratif,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 25 mai 2023

La Présidente
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS -
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 037-243700499-20230524-BC2023_10-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

Séance du 24 mai 2023

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes excusées :
Isabelle SÉNÉCHAL donne pouvoir à Frédéric LAUGIS,
Béatrice VERWAERDE donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE,
Sylvie GANNE.

Alain DROUET a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-10

Objet : Marché public de transport scolaire vers le centre aquatique intercommunal Castel'eau

Le présent marché est passé sur le mode d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1°du Code de la commande publique. Le marché est un marché de fournitures et de prestations de services, pris en application du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marché publics de fournitures courantes et de services (FCS), à prix global et forfaitaire conformément aux dispositions des articles R.2112-6 ; R.2121-6 et R.2121-7 du Code de la commande publique.

Le marché est conclu pour une période de trois (3) ans, non renouvelable, à compter du 1er jour de la rentrée scolaire 2023-2024 soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026. Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme Klekoon. Un code d'accès a été transmis par courriel à 4 entreprises préalablement sélectionnées, le 17 mars 2023 à 14h37.

La date limite de réception des offres était fixée au 17 avril 2023 12h (midi). Une offre est parvenue dans les délais :
- COMPAGNIE DES AUTOCARS DE TOURAINE (TRANSDEV TOURAINE) – 33 rue Ettore Bugatti – 37000 TOURS.

Une demande de régularisation des pièces de candidature a été demandée au candidat TRANSDEV TOURAINE le 2 mai 2023 sur la plateforme KLEKOON. La date limite pour transmission des documents était fixée au 5 mai 2023 – 12h00 (midi). Le candidat a transmis les documents demandés le 3 mai 2023.

Jugement des offres :
A l'issue de l'analyse de l'offre, le pouvoir adjudicateur décide si l'offre est économiquement avantageuse par une décision motivée en fonction des critères et des éventuels sous-critères de jugement des offres pondérés définis ci-après :

La valeur technique (60 points) :
Le candidat présentera son offre dans un mémoire technique. Les différents mémoires techniques seront comparés entre eux, sachant qu'ils doivent répondre au CCP et aux autres documents du dossier de consultation, avec les critères et les notations suivantes :

- Sur 20 points : L'organisation et la sécurité du transport

L'organisation du transport et la sécurité des élèves et des accompagnateurs, comprenant les temps de parcours entre les différents établissements (entre le centre aquatique et les écoles), le lieu de dépose et de récupération des élèves au niveau des écoles, mais aussi au centre aquatique intercommunal, la capacité des bus utilisés.

- Sur 20 points : Les moyens humains et matériels

L'organisation de l'entreprise, comprenant les moyens humains et matériels de l'entreprise, la mise en œuvre des normes de sécurité du matériel lié au transport de personnes.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 037-243700499-20230524-BC2023_10-DE

- Sur 20 points : Modalités d'annulation

Les modalités d'annulation des transports en cas d'impossibilité de circulation des bus (intempéries, interdiction préfectorale...) mais aussi en cas d'impossibilité du centre aquatique de recevoir du public (fermeture exceptionnelle due à un problème technique) ou encore en cas d'absence du professeur des écoles responsables.

La valeur financière (40 points) :
Ce critère sera noté en utilisant la formule de notation suivante : 40 × (Montant de l'offre moins disante acceptable / montant de l'offre analysée).

Ce critère sera évalué à partir de la Décomposition du Prix Globale et Forfaitaire (DPGF) dûment remplie par chaque candidat.

La Compagnie des autocars de Touraine (Transdev Touraine) a valorisé son offre à 73 194 € HT (soit 24 398 € HT / an).

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** à un avis favorable sur ce point,
- **CHOISIT** l'offre économiquement de l'entreprise Compagnie des autocars de Touraine (Transdev Touraine) pour un montant de 73 194 € HT pour 3 ans,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer le marché public et tous les documents y afférents

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 25 mai 2023

La Présidente
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS -
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 037-243700499-20230524-CC2023_11-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT **DE LOCHES**

Liberté - Égalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation : le 16 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 17

Séance du 24 mai 2023

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents :
Brigitte DUPUIS, Présidente,
Marc LEPRINCE, Gino GOMMÉ, Fabien HOUZÉ, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Vice-Présidents,
Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes excusées :
Isabelle SÉNÉCHAL donne pouvoir à Frédéric LAUGIS,
Béatrice VERWAERDE donne pouvoir à Béatrice VERWAERDE,
Sylvie GANNE.

Alain DROUET a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2023-11

Objet : Marché public de maitrise d'œuvre pour le remplacement de la cuve de décantation sur le centre aquatique intercommunal Castel'eau

Le Marché public concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement d'une cuve de décantation sur le centre aquatique intercommunal de Castel'eau à Château-Renault. La mission sera de base « maîtrise d'œuvre « bâtiment » ; il est prévu une mission complémentaire obligatoire : DIAG (Article R.2431 19 du Code de la commande publique).

Le dossier de consultation des entreprises a été publié au BOAMP le 11 février 2023 et dématérialisé sur la plateforme Klekoon le 13 février 2023 à 09h01. La date limite de réception des offres était fixée au 3 avril 2023 – 12h00.

Jugement des offres :
A l'issue de l'analyse des pièces relatives à la candidature, ne seront pas admises, les candidatures qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de la nature et de l'importance des prestations à fournir.

Les offres seront examinées au regard des critères pondérés suivants :

Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique justificatif fourni et noté sur 60 points.
- Méthodologie du projet, prise en compte du programme et des objectifs : 30 points
- Composition de l'équipe dédiée : 20 points
- Calendrier prévisionnel de l'opération : 10 points.

Montant des honoraires : 40 points. Ce critère sera noté en utilisant la formule de notation suivante : 40 x (Montant de l'offre moins disante acceptable / montant de l'offre analysée).

A l'issue du délai de remise des offres, une offre est parvenue dans les délais :
Atelier Gil Salom Architecture – AGS Architecture (mandataire) – 5 rue de l'Hôtel de Ville – 65100 TARBES / **GRUET Ingénierie** – 5 Boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES **(co-traitant)**.

Une demande de régularisation a été transmise au candidat sur la plateforme Klekoon le 4 mai 2023. Le candidat avait jusqu'au 12 mai 2023 – 12h00 pour transmettre les documents demandés. Le candidat a transmis les documents sur la plateforme le 4 mai 2023. La candidature du candidat est complète.

Une demande de négociation a été transmise au candidat sur la plateforme Klekoon le 12 mai 2023. Le candidat avait jusqu'au 17 mai 2023 – 12h00 (midi) pour transmettre une nouvelle offre. Le candidat a confirmé son offre tarifaire via la plateforme le 15 mai 2023.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 037-243700499-20230524-CC2023_11-DE

L'offre de l'Atelier Gil Salom Architecture – AGS Architecture et son co-traitant Gruet Ingénierie a été valorisé à 56 000 €.

Le montant de la maitrise d'œuvre fera l'objet d'un remboursement dans le cadre de l'expertise judiciaire. Pour mémoire les travaux sont estimés à 500 000 € HT.

Le Bureau communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable sur ce point,
- **CHOISIT** l'offre économiquement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** Madame La Présidente ou un Vice-Président à signer le marché et toutes les pièces y afférentes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 25 mai 2023

La Présidente
Brigitte DUPUIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DU CASTELRENAUDAIS -
REPUBLIQUE FRANÇAISE